

**Acquisition par EuroSITQ Finances SA
d'un bloc de 93 000 titres de la société Lucia**

Le 21 octobre 2008, EuroSITQ Finances SA a déclaré avoir franchi le seuil de 95% du capital et des droits de vote de Lucia, suite à l'acquisition de 93 000 titres auprès d'un investisseur institutionnel, et détenir 95,13% du capital de la société (cf. avis AMF n° 208C1922 du 22 octobre 2008).

EuroSITQ Finances SA précise que cette acquisition a été réalisée au prix unitaire de 80 € par action, convenu entre les parties sur la base d'une estimation de l'actif net réévalué de Lucia. Dans l'hypothèse où EuroSITQ Finances SA viendrait à déposer une offre publique sur le capital de Lucia à un prix supérieur à cette valeur de référence, EuroSITQ Finances SA s'est engagé à verser à l'investisseur vendeur un complément de prix égal, pour chaque action cédée, à la différence entre le prix d'offre et 80 €.